

## ANNEXE I

**Communes reconnues en état de catastrophe naturelle****DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE***Inondations et coulées de boue du 3 janvier 2018 au 5 janvier 2018*

Communes de Bonneval, Chavannes-en-Maurienne (Les), Flumet (2), Moûtiers, Notre-Dame-de-Bellecombe (2), Léchère (La), Saint-François-Longchamp (1), Saint-Georges-d'Hurtières, Saint-Rémy-de-Maurienne, Ugine.

*Inondations et coulées de boue du 8 janvier 2018 au 10 janvier 2018*

Commune de Val-Cenis.

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 30 décembre 2017*

Commune de Saint-Pierre-d'Entremont (1).

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 8 janvier 2018 au 9 janvier 2018*

Communes de Val-Cenis, Sainte-Foy-Tarentaise.

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE***Inondations et coulées de boue du 3 janvier 2018 au 5 janvier 2018*

Communes de Bouchet-Mont-Charvin (Le), Clefs (Les), Cluses, Val de Chaise (1), Cordon, Mieussy, Passy, Sallanches, Samoëns, Serraval, Servoz, Taninges, Verchaix.

**DÉPARTEMENT DES VOSGES***Inondations et coulées de boue du 3 janvier 2018 au 5 janvier 2018*

Communes de Fresse-sur-Moselle, Val-d'Ajol (Le) (1).

*Inondations et coulées de boue du 4 janvier 2018 au 6 janvier 2018*

Communes de Bussang, Châtel-sur-Moselle, Fontenoy-le-Château, Rupt-sur-Moselle, Vagney.

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION***Inondations et coulées de boue du 17 janvier 2018 au 18 janvier 2018*

Communes d'Aviron (Les), Entre-Deux, Étang-Salé (L'), Petite-Île, Saint-Joseph, Saint-Léon, Saint-Louis, Saint-Pierre, Tampon (Le).

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 18 janvier 2018*

Communes d'Aviron (Les), Entre-Deux, Étang-Salé (L'), Petite-Île, Saint-Léon, Saint-Louis, Saint-Pierre, Tampon (Le), Cilaos.